



Le Surditout

La revue du BUCODES

Bureau de Coordination des Associations de
Devenus sourds et Malentendants

Numéro zéro
Octobre 2000

Dépôt légal

Le Surditus
Le Surdito
Surdit'



Le point sur l'Association
« Journée Nationale de l'Audition »

Recherche Médicale :
l'Inserm de Montpellier

La COTOREP : Mode d'Emploi

BUCODES

Bureau de Coordination des associations de Devenus-Sourds et Malentendants

- Groupement d'Associations régies par la loi de 1901, Reconnu d'utilité publique par le décret du 13 janvier 1982 Membre de l'International Fédération of the Hard of Hearing People.
- Membre de l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion des Déficiants Auditifs)
- Membre du Comité d'Entente des Personnes Handicapées.

Adresse

39 rue saint Sébastien. 75 011 PARIS

Tel/Minitel/Fax : (33) 01.49.29.07.42

Bal : 3614 ou 3615 chez*bucodes

Mel : bucodes@club-internet.fr

Présidente :

Dr Hélène MARCHAL (Nancy : "L'Espoir Lorrain")

Vice-présidents :

Dr Daniel LBAUVY (ARDDS)

Renaud MAZELIER (FCS)

Vincent JAUNAY (Angers : Surdi 49)

Secrétaire générale :

Françoise QUERUEL (FCS)

Secrétaire générale adjointe :

Jeanne GUIGO (Lorient : "Oreille et Vie")

Trésorière :

Annick ROZEC (Saint-Brieuc)

Trésorier adjoint :

Jean-Michel LEGRAND (Lille)

Directrice de la publication :

Dr Hélène MARCHAL

Equipe de Rédaction :

Edith HUGER : Association de la Sarthe

Jean-Michel LEGRAND : Association du Nord

Maripaule PELLOUX : Association de Vaucluse

Jacques SCHLOSSER: ARDDS.Aix

Sommaire

Editorial : p 2

Le BUCODES : p 3

La Journée Nationale de l'Audition :

Interview de Jérôme Goust p 6

Naissance de la JNA p 8

Les chiffres de la JNA p 8

La Recherche Médicale :

Visite à l'INSERM de Montpellier p 9

Informations Légales :

La COTOREP p 14

Le tour de France des Associations :

L'Anjou p 17

La section ARDDS d'Aix en Provence p 17

Principaux sujets du prochain Numéro :

Surdité et Génétique

Reportage sur le 28^{ème} congrès Bucodes

Portrait



On en parlait... le voici qui se présente enfin à vous !

Bien sûr, c'est un essai, une première approche. Tout est à discuter, revoir, améliorer. C'est ce que nous ferons ensemble.

Ce journal proposerait plusieurs rubriques. Il serait centré sur la vie des associations mais avec des articles d'intérêt général pouvant intéresser ceux qui ne seraient pas (ou pas encore !) en association. Dans ce numéro, les articles n'ont pas été discutés et revus aussi soigneusement que nécessaire car le temps nous a manqué : aussi il ne faudra pas nous tenir rigueur des erreurs qui y figurent. Nous vous soumettons une esquisse, un prototype "à l'essai", en sachant qu'il est perfectible.

Nous avons sollicité votre concours et certains l'ont déjà fait pour nous communiquer des événements de la vie de leur association. Il nous faudra voir comment répondre aux besoins de chacun.

Nous devons bien sûr parler financement ce qui est toujours le nerf de la guerre ! Ce journal paraîtra 4 fois par an. Il contiendra au départ 16 pages et nous verrons ensuite à suivre sa croissance en lui souhaitant une longue vie. Pour cela, il faut la participation de vous tous, et de tous les membres des associations composant le Bucodes.

Pour pouvoir assurer sa diffusion, il faut disposer de spécimens gratuits que vous pourrez proposer dans des expositions, des permanences, en réponse à des demandes. Il faut compter ainsi presque le double d'exemplaires "à donner" pour calculer le prix de revient du journal.

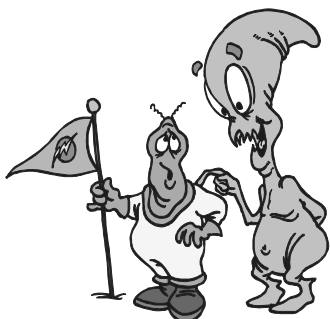
Un point à définir ensemble : comment faire fonctionner le système d'abonnement ? Sera-t-il inclus dans la cotisation, Ce serait bien sûr la meilleure formule pour être assuré d'un bon tirage. Il y aurait aussi la possibilité de s'abonner hors association ; on peut donc avoir deux prix suivant les cas (individuel ou associatif).

Au Conseil d'Administration du 8 octobre, nous discuterons de tout cela : vous nous ferez part de vos remarques en tenant compte des réserves que je viens de formuler quant à la qualité et la finition des articles de ce numéro zéro. Nous avons déjà plusieurs documents en attente et d'autres demandés à des intervenants qualifiés. La matière ne manque pas.

Nous vous adressons donc notre "bébé" en souhaitant que vous lui accordiez un accueil bienveillant mais suffisamment critique pour que la suite du projet soit de qualité et corresponde à l'attente de tous.

Hélène Marchal, présidente du Bucodes.

LE BUCODES



*Vous êtes nombreux à vous demander :
- "C'est quoi ? C'est qui ? A quoi sert-il ? Que fait-il ?"
et à penser à une structure très lointaine...*

BUCODES veut dire
**"Bureau de Coordination des
Associations des Devenus-Sourds"
(et Malentendants)**

**Le Bucodes est la seule Association
Nationale représentative des
Devenus-Sourds et des
Malentendants (DSME) oralistes.**

Le Mouvement des Sourds de France (MDS) et la Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF) ne représentant que les sourds gestuels.

A l'heure actuelle le Bucodes coordonne l'action de 20 associations (*). Ce sont donc ces associations qui sont membres du Bucodes, leurs délégués siégeant aux Assemblées Générales et Conseils d'Administration. Les représentants du Bucodes, par exemple, agissent au nom du Bucodes et non pas de leurs associations d'origine. Les Congrès du Bucodes (**)- dont vous avez déjà entendu parler et auxquels vous avez peut-être participé – organisés chaque fois par une association membre, sont les Congrès du seul Bucodes et non pas de l'association organisatrice. Le Bucodes est la seule tête de la pyramide des DSME.

Le Bureau du Bucodes, nouvellement élu en mars 2000, est composé de :

Une Présidente :

Docteur Hélène MARCHAL (Nancy : "L'Espoir Lorrain")

Trois Vice-présidents :

Docteur Daniel LEBAUVY (ARDDS)

Renaud MAZELIER (FCS)

Vincent JAUNAY (Angers : Surdi 49)

Une Secrétaire générale :

Françoise QUERUEL (FCS)

Une Secrétaire générale adjointe :

Jeanne GUIGO (Lorient : "Oreille et Vie")

Une Trésorière :

Annick ROZEC (Saint-Brieuc)

Un Trésorier adjoint :

Jean-Michel LEGRAND (Lille : ADSMN)

Un petit mot d'historique :

Le Bucodes est né d'une volonté commune d'assurer une représentation nationale unique des devenus sourds et malentendants auprès des différentes instances. Il a été créé conjointement par la Fraternité catholique des Sourds, les Fauvettes (disparue depuis plusieurs années), l'ARDDS et quelques associations de province dont celles d'Alsace et l'Espoir Lorrain. C'est en février 1982 que

le Bucodes a été reconnu *d'utilité publique*.

Que fait-il ?

Le Bucodes agit au niveau des instances ministérielles et/ou nationales. Parmi ses nombreux interlocuteurs, on peut citer : plusieurs ministères (santé, emploi, consommation, finances, culture et communication, industrie, environnement etc.), le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, les chaînes TV, le Parlement, le Médiateur de la République, le Service universel des Télécommunications, France Télécom et autres opérateurs téléphoniques, le COLIAC (Comité – national- de Liaison de l'Accessibilité, des transports et du Cadre bâti), la COTOREP, etc.

Le Bucodes a participé dernièrement aux "commissions GILLOT", pour défendre la cause des DSME face à la monopolisation ambiante des gestuels. Il a également participé activement aux travaux du Comité National de la Consommation sur la question "appareils de correction auditive et audioprothésistes".

Que pouvez-vous en attendre ?

Tout et rien, car comme toute association, le Bucodes ne peut être efficace que par l'implication active de ses membres. Chaque président d'association joue un rôle au sein du Bucodes, mais il ne peut être véritablement actif et crédible que si les adhérents le soutiennent et l'épaulent dans sa tâche.

En fait, le Bucodes ne peut être vivant et efficient que si vous, adhérents de base, vous l'êtes aussi...

Les résultats sont rarement spectaculaires, car nous devons travailler sur le long terme. La prise en charge par l'assurance Maladie (et Mutuelles) des séances de Lecture Labiale, c'est le Bucodes.

L'augmentation du nombre d'heures sous titrées à la TV, l'augmentation des lieux accessibles aux DSME, c'est le Bucodes. Une meilleure prise de conscience par les professionnels de la problématique de la surdité acquise, c'est encore le Bucodes.

Mais le Bucodes, c'est aussi chaque association membre quand elle agit localement et/ou fait du lobbying.

Nous souhaitons une seule identité associative marquée pour les DSME. Mais nous n'avons pas dit une seule identité du DSME.

Pour cela, nous souhaitons voir naître un vrai *Journal du Bucodes*, qui serait la vitrine de celui-ci, et de vous tous DSME, sans nuire aux associations, le but principal étant de promouvoir l'action du Bucodes et d'étoffer ses troupes.

C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui avec ce premier numéro.

Si, dans votre département il n'y a pas d'association locale, créez-en une ! S'il y en a une, rejoignez-la et investissez-vous ! N'hésitez pas à frapper à la porte du Bucodes. Il y a beaucoup à faire et vous serez gagnant car cet investissement est gratifiant.



Vincent JAUNAY.

(*) Associations affiliées

- ❖ Thématiques (Implantés cochléaires) : AFIAC et AIFIC
- ❖ Ile-de-France : AUDIO, ARDDS (+ 4 sections locales) et FCS (plusieurs sections locales)
- ❖ Sur plusieurs Départements : ANDS (Le Havre), l'Espoir Lorrain (Nancy), Alsace, AFCDS (Belfort),

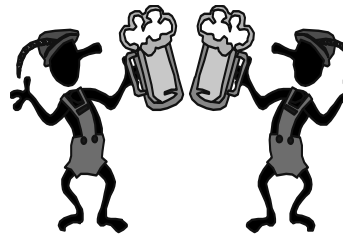
ACME (Vaucluse et Gard), Oreille
et Vie (Morbihan et Finistère Sud)

- ❖ Départementales : Aube, Côtes
d'Armor, Hérault, Manche, Maine-
et-Loire, Mayenne, Nord, Rhône,
Sarthe.



(**) **Derniers Congrès du Bucodes :**

Angers (1992), Paris (1993), Le Mans
(1994), Montpellier (1995), Paris (1996),
St Briec (1997), Avignon (1998), Troyes
1999), Manche (2000), -???- en 2001,
Lorient en 2002.



Vous pouvez faire profiter le BUCODES de votre générosité ...

Le Bucodes est reconnu d'utilité publique. Il est donc habilité à recevoir des legs.

Si vous souhaitez léguer tout ou partie de votre patrimoine au Bucodes, prenez contact avec votre notaire qui se chargera de régler la succession, respectera le droit des autres héritiers ainsi que les précisions contenues dans votre testament.

Contactez également le Bucodes qui se mettra en relation avec votre notaire.

Vous avez le choix entre :

* faire un legs sans affectation particulière, laissant le soin au Bucodes de l'affecter en fonction des priorités du moment et de la manière la plus appropriée

* exprimer votre générosité en précisant votre volonté (ex. Financer la Recherche Médicale sur les surdités, aider des actions dans tel domaine, investissements en aides techniques, etc.)



La Journée Nationale de l'Audition

Interview de
Jérôme GOUST

Propos recueillis par J. Schlosser

Jérôme GOUST est journaliste, écrivain
et malentendant.

Il est secrétaire général de l'Association
Journée Nationale de l'Audition. Il est l'auteur
notamment d'un ouvrage sur la malentendance :
Pour mieux vivre la malentendance au quotidien

*Jérôme tu es secrétaire général de l'association
"Journée Nationale de l'Audition", qu'est ce qui
t'a poussé à t'impliquer dans cette structure ?*

J.G. : Comme beaucoup j'ai d'abord cru que c'était
une opération commerciale déguisée. Pour en avoir
le cœur net, je suis allé à Lyon rencontrer son
initiateur Armand Arbonne. Rien ne me prédisposait
à travailler avec lui, car nous appartenons à 2
mondes différents : communication économique
pour lui, monde associatif et journalisme
d'information pour moi. Pourtant j'ai été convaincu
par ses premiers résultats : réussir à parler de
l'ensemble de l'audition au grand public, sans
privilégier le technologique, et cela sans aucune
référence commerciale dans aucun document
(dossier presse, retombées médias, etc.).

J'ai été attiré par la JNA parce qu'il s'agit d'un vrai
travail de professionnel. Pour sensibiliser le grand
public, c'est une nécessité absolue. C'est l'intérêt de
tous les malentendants et devenus-sourds, et de leurs
associations.

*Tu es aussi vice-président de l'association des
malentendants et devenus sourds de Midi Pyrénées,
association qui n'est pas encore affiliée au
BUCODES... !*

J. G. : Il s'agit d'une association toute récente (fin
99), démarrée avec le soutien de l'URAPEDA. La
priorité était d'avoir un noyau d'adhérents solide et
d'exister localement (d'abord sur Toulouse). Nous
avons maintenant près de 40 adhérents, assez jeunes.
Nous organisons fin septembre avec l'URAPEDA un
colloque sur les aides techniques dans un lieu
prestigieux, le centre de rencontres internationales
de Météo France. C'était cela la priorité... Quant à
l'adhésion au BUCODES, nous en discutons ;
j'espère que cela se fera dans les mois à venir.

*Revenons-en à l'association JNA, quels sont les
membres actuellement ?*

J. G. : Il n'y a actuellement que les 7 membres
fondateurs : Armand Arbonne, Huguette Cloux
(présidente de l'association "l'Oreille d'Or"), un
audioprothésiste, un chef de service du CHU de
Lyon, le professeur Gelis de Montpellier, le
BUCODES et moi-même. Le BUCODES est la seule
personne morale... Pour préserver l'indépendance de
l'association JNA, et éviter que des groupes
d'intérêts n'en prennent le contrôle, les statuts sont
très cadrés. Par exemple les membres bienfaiteurs
peuvent soutenir financièrement, mais sans droit de
vote.

*Justement pourquoi avoir créé une nouvelle
association et non pas utilisé la structure
BUCODES pour prendre en charge la JNA ?*

J.G. : La JNA, c'est la journée de l'audition :
doivent y participer tous ceux qui sont concernés,
pas seulement les malentendants ou devenus sourds.
Il y a d'autres associations que celles des
malentendants et devenus-sourds, il y a les
professionnels de l'audition, les chercheurs et les
institutions... L'association va s'élargir peu à peu,
par exemple à des mouvements comme France
Acouphènes.

La JNA a pour but de sensibiliser aux problèmes de
l'audition, et donc de faire d'abord entendre les voix
des personnes touchées. C'est pour cela que nous
avons voulu donner une place spécifique au
BUCODES. La JNA, par son retentissement, doit
permettre aux associations d'être mieux prises en
compte localement et à l'échelon national, et
d'obtenir les moyens de travailler correctement... de
sortir d'un certain "misérabilisme".

Nous y voilà, qui finance la JNA en fait ?

J. G. : Au début, à 100% les audioprothésistes : sans
eux, il n'y aurait pas eu de JNA ! En 2000, ils ont
assuré environ les 2/3 et le tiers restant ce sont des
sponsors (produits nettoyants, mutuelle, etc.) et des
subventions. Mais il est bien clair que les gens qui

financent acceptent l'ensemble des objectifs de la JNA. La *Fondation de France*, elle, a participé au document d'*Oreille et Vie* réalisé par Jeanne Guigo qui a ainsi pu être distribué gratuitement pendant la JNA.

Pour les années qui viennent nous cherchons à diminuer la participation des audioprothésistes et à fonctionner davantage sur des fonds institutionnels : Sécurité Sociale, mutuelles, etc. Nous cherchons également à toucher le mécénat d'entreprise. Nous n'accepterons un financement des fabricants que si cela ne nous rend pas dépendant.

Mais la JNA est aussi parrainée par le Ministère de la Santé. Dominique Gillot (Ministre déléguée à la santé et aux handicapés) a déjà renouvelé son parrainage pour 2001. La Fondation de France nous soutient également.

Tout ce travail de prospection doit commencer de longs mois à l'avance pour pouvoir élaborer des projets importants, qui amplifient le succès de la JNA.

Et combien coûte l'opération JNA ?

J. G. : pour la JNA 2000, plus de 1 MF : tous les professionnels reconnaissent que c'est bien peu pour une opération nationale de cette envergure. Nous avons une attachée de presse en CDD. Pour faire de la JNA une vraie journée nationale il faut monter des projets... et donc de nouveaux moyens.

On a dit que la JNA était une marque déposée ?

J. G. : C'est exact, cela ne me choque pas. L'idée est de Armand Arbonne. Il était en contact avec Mme Cloux (présidente de l'association "*Oreille d'Or*"), il a voulu faire quelque chose, il a réagi en professionnel et il a déposé le nom pour que personne ne s'empare de cette idée. Il a fait un premier travail de professionnel pour toucher le grand public. En créant une association indépendante, il a prouvé qu'il ne faisait pas de la JNA "sa" chose.

Donc quels sont les objectifs de la JNA ?

J. G. : Attirer l'attention du grand public et des "décideurs" sur la malentendance qui est un fléau trop peu connu et pourtant insupportable. C'est à partir de ces actions de communication que nous pouvons enfin espérer la voir prise en compte à la fois par la société dans son ensemble, et par chaque personne en particulier. C'est l'évolution de l'opinion publique qui peut faire débloquent les moyens (prévention, recherche médicale, etc.) et évoluer les comportements. La JNA s'adresse à tout

le monde : parce que tous peuvent être touchés un jour... et parce que tous vivent avec des malentendants.

Et quel bilan fais-tu de la 3^e JNA ?

J. G. : Le bilan pour moi est impressionnant par rapport aux moyens qui ont été engagés, comme le montre la brochure bilan que nous avons publiée. Par exemple si nous avons pu intervenir sur la malentendance lors de l'émission de Delarue sur France 2, qui était au départ prévue exclusivement sur la surdité de naissance, c'est uniquement parce que nous avons démarré nos contacts pour la JNA.

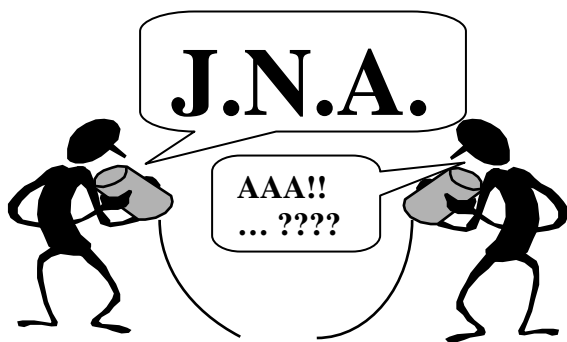
Quel bilan fais-tu des activités des associations BUCODES ce jour là ?

J. G. : Ce n'est pas à moi d'en faire le bilan, mais à vous. Les associations *BUCODES* ont en moyenne très bien répondu, avec des actions très positives. Il va falloir en tenir compte au niveau de l'organisation, et prévoir des documents de travail spécifiques, autres que le dossier de presse.

En guise de conclusion tu as également le projet d'un journal grand public sur l'audition ?

J.G. : Il faut distinguer 2 choses; il faut d'une part des moyens d'informations internes aux associations, et je me félicite de ce bulletin interne du *BUCODES*; mais il faut aussi une information du grand public : malentendants (membres ou non d'associations) et entendants. C'est ainsi que j'espère qu'un magazine grand public consacré à la malentendance verra le jour dans les mois prochains... C'est un peu tôt pour en parler quoique ce soit bien engagé. C'est un sacré pari qui mobilise actuellement une grande part de mon énergie.

Je suis journaliste, écrivain et militant depuis plus de 30 ans (écologie, agriculture biologique). J'ai l'habitude de vivre de mon travail en conformité avec mes idées (malgré mon audition). Je suis un militant récent dans le domaine de la malentendance et j'essaie de m'y consacrer pleinement à mon niveau (comme vous vous le faites à votre niveau). Mon souhait le plus cher c'est que tous ensemble nous fassions progresser la prise en compte de la malentendance à tous les niveaux : psychologique, social, médical, économique, etc.



Audition Conseil est une enseigne originale où les adhérents (~ 150 en France) ne sont pas forcément organisés en centrale d'achat mais sont surtout en fait abonnés à des conseils et moyens en communication.

A. Arbonne s'est spécialisé peu à peu dans le domaine de l'audition et il a maintenant une expérience de 15 années dans ce secteur (Starkey, Phonak, Audition Conseil...). Il constate que le sujet de l'audition est souvent laissé dans l'ombre alors qu'un large public est concerné.

L'idée de la **Journée Nationale de l'Audition (JNA)** est née il y a 4 ou 5 ans de ses contacts personnels avec Mme H. CLOUX, présidente de l'association "l'Oreille d'Or" à Lyon. A. ARBONNE, sans être touché lui-même par la surdité, est très sensibilisé à ce problème qu'il considère comme très mal connu et très mal médiatisé. Il a fait la constatation qu'il s'agissait d'un créneau laissé dans l'ombre alors qu'il y a tant d'informations à délivrer.

Armand ARBONNE

Armand ARBONNE est un professionnel de la communication.

Il est propriétaire de l'enseigne **Audition Conseil** créée par Starkey il y a 10 ans et qu'il a repris depuis 4 ans. Il dirige l'agence **ARBONNE de LAURENCIN** à Lyon. (10 personnes).

Il a eu beaucoup de satisfaction personnelle à mettre en place cette **JNA**. Pour que ce soit un succès il lui a paru absolument nécessaire d'ouvrir très largement à tous les thèmes de l'audition sans se restreindre à l'audioprothèse, et de s'entourer de partenaires d'horizons différents (Associations de malentendants, médecins, professionnels)

Le risque au départ était de ne toucher qu'un public âgé alors que la prévention doit surtout se faire au niveau des jeunes. En 3 ans ce défi a été relevé car pour la dernière **JNA** il y a eu des articles dans des magazines pour jeunes de 12 à 15 ans, mais aussi dans "Top Famille", « Parents", "Famille", "Notre Temps", "Le Point", "Télé-magazine".

La **JNA** apparaît par ailleurs comme une formidable occasion pour les associations de faire connaître leur projet dans les médias locaux voire nationaux.

Jacques Schlosser



La JNA du 7 mars 2000 en chiffres



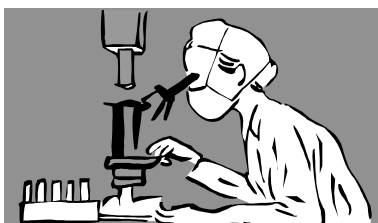
- ⇒ 8 passages TV nationale (~ 5 h d'antenne)
- ⇒ 116 passages radio (~ 5 h 30 d'antenne)
- ⇒ 261 parutions en presse écrite
- ⇒ 211 media ont couvert la JNA (34 TV, 42 radios, 130 journaux, 5 sites Internet)

Soit un total de 465 émissions ou articles.

⇒ 650 consultations du site Internet www.audiofr.com durant les mois de février et mars.

⇒ 650 partenaires ont organisé des actions dans 310 villes de France où 10 500 personnes se sont déplacées. Les questions les plus fréquemment posées concernaient :

- 23% les aides techniques
- 22,5% les questions générales sur l'audition,
- 21% les actions des interlocuteurs présents,
- 10% la langue des signes ou la lecture labiale,
- 7,5% les aides psychologiques,
- 7% les coûts et les remboursements,
- 5% le bruit ou les acouphènes,
- 4% l'éducation ou la formation



VISITE A L'INSERM



En juin dernier, les associations d'Aix, Montpellier et Avignon ont été invitées à visiter les laboratoires de neurobiologie de l'audition du professeur Pujol à Montpellier. Les adhérents de nos trois associations ont été nombreux à participer à cette visite. Nous vous en rapportons un bref compte-rendu rédigé d'après les notes de M. Raufast et de Mme Gantès.

Ce résumé n'est cependant qu'un pâle reflet de toutes les explications qui nous ont été donnée. Aucune de nos questions n'a été négligée, qu'elle fut anodine ou au contraire exigeant une réponse complexe.

De plus, ces chercheurs fort savants en matière de surdités, ont été plongés dans les travaux pratiques consistant à se faire comprendre d'un groupe de Devenus Sourds. Travaux pratiques ardues qu'ils ont accomplis avec patience !

Le Professeur Rémy Pujol, qui dirige ce département, nous a chaleureusement accueillis lui-même. Il nous a présenté au moyen d'un diaporama les activités de son unité de recherche.

L'Unité de Recherche

L'unité 254 du Pr. Pujol est constituée d'une trentaine de personnes, avec 3 équipes qui travaillent sur 8 thèmes différents. Deux équipes se consacrent à la cochlée et la troisième à la rétine. Ce sont des chercheurs de formations différentes : scientifiques, médecins et cliniciens. Les laboratoires accueillent également des étudiants préparant leur thèse de doctorat.

Les principaux thèmes de recherche s'articulent autour de 4 axes :

- La Pharmacologie des surdités acquises et des acouphènes (Dr Jean-Luc Puel)
- La protection, la régénération et la réparation des cellules sensorielles lésées (Dr Puel, Dr Lenoir)
- Le développement normal et anormal de la cochlée en fonction de facteurs externes ou des mutations génétiques (Dr Lenoir, Dr Simmoneau)
- La génétique (Dr Hamel, Dr Rebillard)

Les recherches sont principalement axées sur la physiologie et la pathologie de la cochlée.

La cochlée doit sa fonction auditive à l'*organe de Corti*, composé de cellules sensorielles également appelées *cellules ciliées* (cellules internes et externes) et des fibres nerveuses qui leur sont connectées.

Or les cellules ciliées présentent un capital auditif fragile à cause de leur faible nombre (15 000) et de leur incapacité à se renouveler en cas de dégradation (par comparaison, il faut savoir que la rétine possède 4 millions de photorécepteurs).

La cellule sensorielle transmet son message au neurone auditif par le truchement d'une *liaison synaptique*¹.

A ce niveau, c'est un ou plusieurs *neurotransmetteurs*² qui seront échangés, matérialisant ainsi l'activité physiologique des cellules et/ou la stimulation sonore. Parmi ces neurotransmetteurs, le *glutamate* joue un rôle spécifique pour les cellules sensorielles de l'audition. De plus, il exerce un effet toxique s'il est libéré en excès, lors de traumatismes acoustiques ou d'accidents *ischémiques*³.

Lors des traumatismes sonores, la liaison synaptique est endommagée ; elle se « répare » si l'atteinte est légère, mais chaque atteinte diminue ce potentiel de réparation.

Suivant l'intensité du bruit, son caractère impulsif (explosion...) et la durée d'exposition, les conséquences seront plus ou moins sévères.

Ainsi à un premier stade, les dommages seront limités aux cils et la *transduction*⁴ sera altérée ; une réparation reste possible, mais elle est lente, de 7 à 10 jours.

Par contre, pour des intensités plus élevées, le bilan sera grave et définitif : disparition d'un certain nombre de cellules qui ne se régénéreront pas et même dégradations mécaniques des tissus de la cochlée..

Un des thèmes de recherche est donc de préserver, d'activer cette réparation de la synapse, en injectant localement des substances susceptibles d'annuler les effets de la libération excessive de glutamate.

Ainsi on comprend mieux l'effet « concert », et les conséquences de l'écoute de la musique à forte intensité.

Lexique :

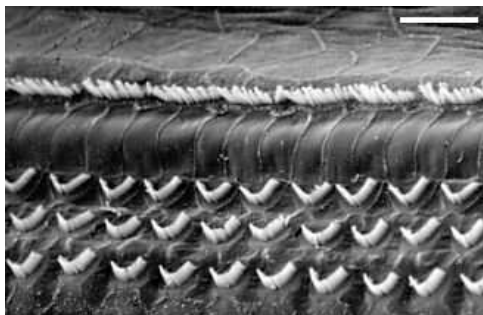
¹**Synapse** : zone située entre deux cellules nerveuses et assurant la transmission des informations de l'une à l'autre

²**Neurotransmetteur ou neuromédiateur** : substance chimique de l'organisme permettant aux cellules nerveuses de transmettre leur message ; de nombreuses substances médicamenteuses ou non peuvent avoir la même action ou au contraire une action opposée.

³**Ischémie** : diminution ou arrêt de la circulation artérielle dans une zone plus ou moins étendue d'un organe ou d'un tissu. Elle entraîne un défaut d'apport en oxygène ou une altération du métabolisme.

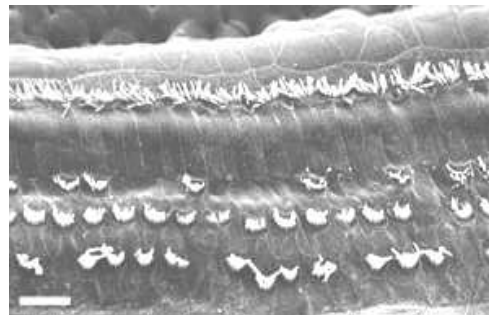
⁴**Transduction** : transfert d'une information génétique d'une cellule à l'autre par un vecteur.

Cette série de photos permet de suivre l'évolution de la toxicité de l'Amikacine sur les cellules ciliées. Photos de Marc Lenoir par Microscope Electronique à Balayage (Echelle 10µm) Site Internet



Surface de l'organe de Corti d'une cochlée de rat

Organisation des cellules ciliées sur l'animal témoin.



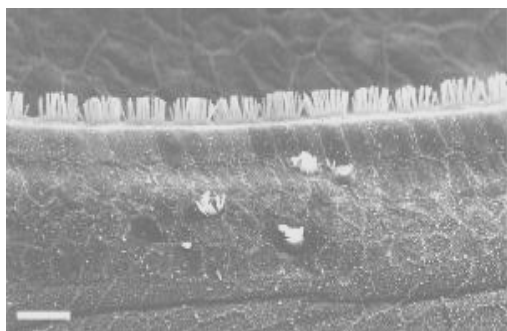
Début de l'atteinte des CCE

C'est la 1ère rangée des CCE qui est la plus fragile; aucune CCI ne manque.

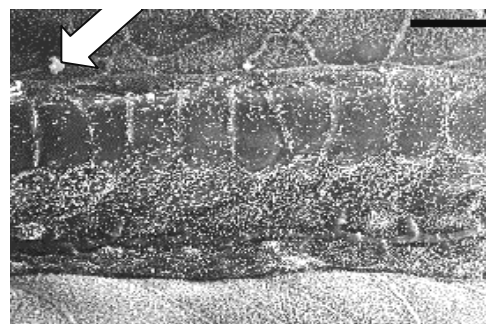
Chez l'homme, une telle atteinte provoque une surdité légère ou moyenne accompagnée de problèmes de discrimination fréquentielle

Cellules ciliées internes (CCI)

Cellules ciliées externes (CCE)



Une dose plus forte détruit toutes les CCE, entraînant la perte du mécanisme actif. Chez l'homme, un tel organe de Corti fonctionne avec 60 dB de perte et la discrimination fréquentielle est très fortement altérée.



Avec un dosage encore plus fort, les CCI disparaissent à leur tour. Seuls quelques cils fusionnés (flèche blanche) sont visibles çà et là.

La surdité est totale

Le professeur Pujol rappelle les facteurs principaux des surdités acquises liées aux cellules ciliées :

- ❖ les drogues ototoxiques : parmi ces médicaments toxiques pour l'oreille, les plus fréquemment utilisés et les plus connus sont les drogues anticancéreuses et les antibiotiques de la famille des aminoglycosides;
- ❖ les traumatismes sonores : ces traumatismes atteignent les cellules ciliées mais également les neurones;
- ❖ le vieillissement : la presbyacousie, qui correspond à une disparition progressive des cellules ciliées et des neurones due à l'âge, elle est fortement aggravée par les 2 précédents.

Autant dire que les personnes exposées aux bruits seront affectées précocement de presbyacousie.

Cela paraît logique, mais apparemment cette relation de cause à effet échappe encore à beaucoup, consommateurs comme législateurs !

Après cet exposé, nous nous sommes répartis en trois groupes afin de visiter à tour de rôle les différents laboratoires où nous avons été à chaque fois accueillis très chaleureusement.

Equipe Pharmacologie de la Cochlée

Le Dr Jean Luc Puel et 3 de ses collaborateurs nous accueillent : mais notre arrivée en grand nombre a bouleversé quelque peu l'agencement du laboratoire. D'autant plus que quelques âmes sensibles, amies des bêtes, se sont d'abord inquiété des conditions d'expérimentations sur l'animal. Pas de vivisection, ni de

souffrance inutile, l'exposé peut commencer !

Cette équipe s'applique à mettre au point des méthodes pharmacologiques permettant de traiter localement certaines pathologies cochléaires, ainsi que les acouphènes post-traumatiques.

Dans le cas d'acouphènes post-traumatiques, l'hypothèse d'un

dérèglement de la synapse sensible au glutamate est envisagée. Si cette hypothèse se vérifiait, le traitement pharmacologique pourrait améliorer ces acouphènes par l'application locale d'antagonistes du glutamate.

Le traitement consiste à injecter des médicaments aux travers du tympan afin que ceux-ci diffusent directement sur leur lieu d'action.

Afin d'étudier le mécanisme d'action des médicaments, le recours à l'animal est nécessaire, ici des cochons d'Inde car ils possèdent la particularité d'avoir des organes très voisins des nôtres.

Il est donc possible de provoquer une surdité chez l'animal, puis d'injecter des substances à tester pour évaluer leur efficacité d'action.

Ainsi, afin de diminuer voire d'annuler les effets secondaires ototoxiques des médicaments anticancéreux, on injecte chez l'animal des sels de platine, suivi d'une chimiothérapie. Une drogue sera injectée directement à l'entrée de la cochlée à différents intervalles de temps. On suit les effets de la substance sur l'audition en plaçant une électrode dans l'oreille interne et un récepteur sur le crâne.

Les résultats sont concluants sur l'animal, et laissent espérer une application à l'homme lorsque sera résolu le problème de l'administration trans-tympanique.

D'autres expériences sont effectuées pour les traitements des acouphènes, afin de bloquer le glutamate libéré en excès par des agents anti-glutamates apportés directement par voie trans-tympanique (à travers le tympan).

Embryogenèse

C'est l'étude de l'ensemble des transformations subies par l'embryon jusqu'à son développement complet.

Ici, un seul chercheur pour répondre à toutes nos questions, M. Simmonnet, qui se déclare très heureux de rencontrer des personnes s'intéressant à son travail. En

effet, c'est un travail assez peu connu, pourtant indispensable dans la chaîne des recherches.

Cette équipe travaille sur l'embryon de souris. La fibre nerveuse est découpée en lamelles pour son observation au microscope électronique. Ainsi, à chaque stade de développement de l'embryon, les cellules qui se mettent en place sont visualisées.

L'étude des mécanismes de fabrication des cellules permet d'identifier les phénomènes électrochimiques à l'origine de la différenciation cellulaire. Cette différenciation gère l'apparition des différents organes : cœur, poumons ou oreilles.

En observant et comparant les étapes de différenciation d'un embryon « normal » avec celui d'un embryon ayant subi une altération, on peut mettre en évidence les étapes essentielles au bon développement et fonctionnement de l'oreille.

Ces études permettent de comprendre les processus de régénération des synapses tels qu'ils apparaissent dans les récupérations spontanées de l'audition. Comprendre pour ensuite reproduire et maîtriser une « réparation » des liaisons synaptiques lésées.

La compréhension des mécanismes de fabrication des cellules ouvrirait ainsi la voie à la culture in vitro de cellules sensorielles.

Ce n'est malheureusement pas réalisable actuellement, ni probablement dans un avenir proche, mais il est certain que chaque point qui s'éclaircit dans la compréhension de ces phénomènes contribue à faire avancer la recherche et débouchera un jour sur des applications concrètes pour les DSME.

Génétique

Nous avons été reçus par Christian Hamel accompagné de 2 étudiants effectuant leur thèse de doctorat. Cette équipe travaille sur la rétine et sur l'oreille, en relation avec d'autres équipes de cliniciens.

Ce laboratoire de Biologie Moléculaire se consacre à l'identification des gènes et des anomalies responsables de pathologie de la cochlée, de cécité ou du syndrome d'Usher qui touche 5% des sourds.

Il nous a fait un bref exposé sur l'ADN, ses nucléotides qu'il a comparés à des perles enfilées sur un très long collier, puisque déroulé il couvrirait la distance de la terre au soleil. Nous avons également retenu que cette matière vivante a une consistance gluante à l'instar de la bave d'escargot !

Nous avons beaucoup parlé en fait des conditions de travail et des difficultés rencontrées par les laboratoires de recherche : des problèmes de financement bien sûr mais aussi des problèmes matériels car on ne peut disposer d'une oreille humaine comme on dispose d'une tomate ou d'un circuit intégré !

Ce laboratoire bénéficie d'une situation privilégiée car il peut accueillir de jeunes chercheurs, enthousiastes et motivés. En effet, ces étudiants sont subventionnés par des associations de patients, comme RETINAFRANCE. Il faut savoir que cette association subventionne 10 bourses de chercheurs par an !

Aussi, Christian Hamel insiste sur l'importance du rôle des associations pour la recherche, rôle de soutien, de pression auprès des pouvoirs publics, de récolte de fonds et participation active aux programmes de recherches. Une participation peut être simplement une consultation en service spécialisé dans les surdités génétiques qui collectera ainsi un maximum de données exploitables.

De plus, lorsqu'il existe un problème de surdité dans la famille, il est recommandé de consulter un généticien, afin d'être informé des risques de transmission héréditaire. S'informer est le premier pas à faire pour prendre en charge sa surdité.

A Montpellier, en cas de surdité familiale, on peut consulter Michel Mondain de

l'Unité du Pr. Pujol, clinicien qui exerce au Centre Hospitalier Guy de Chauliac.

Au terme de notre visite, nous avons retrouvé le Pr. Pujol pour faire le point de notre journée. Un tout petit coin de voile a été levé sur la Recherche Médicale, mais le peu que nous avons découvert nous a remplis d'espoir. Nous n'aurions jamais pu imaginer toutes les pistes de recherche, les essais entrepris. Les recherches existent, mais elles sont encore trop peu nombreuses, faute de financement. A titre de comparaison, 1/10ème des sommes consacrées à la rétine suffiraient à couvrir les besoins actuels dans le domaine qui nous concerne.

Le Professeur Rémy Pujol n'a eu aucune peine à nous convaincre du rôle important des associations dans la sensibilisation des pouvoirs publics en matière de prévention, et aux problèmes de financement des recherches dans ce domaine. Tous les chercheurs que nous avons rencontrés se sont déclarés prêts à s'investir à nos côtés pour participer à nos actions de sensibilisations, sous forme de conférences, débats, etc....

Nous nous sommes quittés sur une promesse de partenariat pour la saison à venir. Chaque association a reçu d'ailleurs deux exemplaires d'un cédérom très instructif « Promenade autour de la cochlée » créé par l'INSERM. Vous retrouverez les informations sur le site de l'unité 254 : <http://www.iurc.montp.inserm.fr/cric:audition>

Nous ne pouvons que vous inciter à contacter de même les laboratoires de recherche de votre région ...

 *Maripauze Pelloux*

La COTOREP



Fonctionnement Mode d'emploi

La COTOREP est la **Commission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel**. Elle est compétente pour reconnaître la situation de l'ensemble des personnes handicapées adultes âgées d'au moins 20 ans (ou 16 ans en cas d'entrée dans la vie active).

En fonction des demandes qu'elle reçoit, elle fait le point sur les aptitudes, fixe le taux d'incapacité et se prononce sur les demandes relatives à l'emploi, la formation, les aides financières et les placements en établissements médico-sociaux.

La COTOREP s'organise en deux pôles de compétences :

* **Première section** : emploi, formation, insertion professionnelle. Sous tutelle de la Direction du Travail.

* **Deuxième section** : aides sociales et financières, placements en établissements médico-sociaux. Sous tutelle de la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).

Elles dépendent toutes deux du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ; il y a un président pour chacune.

Chaque section est composée :

- d'un secrétariat
- d'une équipe technique (médecin, psychologue, assistante sociale de la CRAM, conseiller emploi de l'ANPE, un représentant du GIRPEH, EPSR,..., le secrétaire de la COTOREP, un cadre administratif de la SS, ...).
- d'une commission qui décide.

Jean Michel LEGRAND, président de l'Association du Nord nous fait part de sa rencontre du 10 décembre 1999 avec la COTOREP.

LA PREMIERE SECTION :



Sa mission est de reconnaître le statut de travailleur handicapé aux personnes qui en font la demande. Elle prend également des décisions d'orientation pour la réalisation de projets de réinsertion professionnelle.

Elle ne s'occupe pas des offres d'emploi qui sont gérées par d'autres organismes, ou associations. La loi prévoit que la partie emploi soit gérée par les **EPSR***. Ces Services travaillent en relation avec l'ANPE. Dans beaucoup de département cette mission est remplie par une association, d'où les différents noms selon les régions.

(*EPSR :Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement, GIRPEH : Groupe Inter-professionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des personnes Handicapées)

C'est la **1ère section** qui classe le travailleur handicapé selon ses capacités professionnelles dans une des trois catégories :

A : handicap léger, temporaire

B : handicap moyen, durable

C : handicap grave, définitif.

Les 3 catégories donnent les mêmes avantages. C'est important pour les employeurs.

L'équipe technique donne un avis sur les demandes. Les décisions sont prises par la COTOREP proprement dite.

Les imprimés sont disponibles à la COTOREP, à la CAF ou la mairie de la ville.

La reconnaissance de travailleur handicapé est limitée dans le temps : de 1 an à 10 ans. Pour un renouvellement, il faut prévoir un délai de 4 à 6 mois

Si une formation COTOREP est acceptée, il faut voir une assistante sociale de la CRAM (quelquefois un psychologue) qui étudie la mobilité, les problèmes financiers. Elle donne son avis. Les formations sont toujours reconnues par l'Etat et aboutissent soit à un diplôme de l'Education Nationale (ex : école Maginot à Roubaix), soit à un diplôme du Ministère du Travail.

Pour les malentendants et devenus sourds l'intégration professionnelle se fera en milieu ordinaire avec l'aide de l'ANPE ou des EPSR.

LA DEUXIEME SECTION



Elle donne un avis médical sur :

- l'Allocation Adulte Handicapé : **AAH**
- la carte d'invalidité
- la carte **Grand Invalide Civil** : **GIC**
- l'Allocation Compensatrice Tierce Personne : **ACTP**
- l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels : **ACFP**.

Les demandes peuvent se faire dans des lieux différents :

- AAH : à la CAF ou à la COTOREP
- Carte d'invalidité : COTOREP ou mairie, mais dépôt de la demande à la COTOREP.
- ACTP, ACFP : COTOREP ou CCAS.

Quel que soit la prestation demandée, il s'agit toujours du même imprimé et c'est toujours la COTOREP qui en est le destinataire.

Cette section peut aussi orienter vers des foyers occupationnels ou des maisons d'accueil spécialisées.

1) L'Allocation Adulte Handicapé :

Il est possible de l'avoir jusqu'à 60 ans, pour 1 à 10 ans. La demande doit être

renouvelée par l'intéressé. Elle est attribuée selon le taux d'incapacité :

- taux d'incapacité <50% : aucune attribution
- taux entre 50 et 79% : l'attribution dépend de la capacité à trouver un emploi
- taux d'incapacité >ou égal à 80% : allocation sous condition (plafond de ressources).

La demande d'**AAH** doit être déposée auprès de la COTOREP, elle comprend :

- demande "personne adulte handicapée"
- certificat médical détaillé, complété par le médecin traitant
- "déclaration de ressources personne handicapée".

En fait c'est le même dossier que toutes les autres demandes qui est utilisé.

La COTOREP détermine le taux d'incapacité ou la capacité de la personne à se procurer un emploi et décide de l'attribution de l'AAH.

En cas de décision positive, la COTOREP notifie sa décision à l'organisme payeur, la CAF (ou MSA) qui vérifie les conditions administratives et financières.

A partir de 60 ans, on ne peut plus en bénéficier. Il s'agit alors d'une allocation vieillesse.

Les demandes de pension d'invalidité se font à la CPAM. Si celle-ci est refusée, il est possible alors de demander l'AAH. La CAF demandera toujours de faire des démarches auprès de la Sécurité Sociale avant d'étudier une demande d'AAH.

2) La carte d'invalidité :

Elle est établie pour une durée limitée selon un modèle national (de couleur orange). Certaines mentions sont portées obligatoirement sur la carte :

- taux d'incapacité reconnu
- durée d'attribution de la carte.

Des mentions particulières, liées au handicap, peuvent également y figurer :

- station debout pénible (mais il existe également une carte verte portant cette

mention avec un taux d'incapacité entre 50 et 80%)

- cécité, canne blanche ou encore tierce personne
- exonération de la vignette automobile. l'exonération était systématique pour une personne sourde dont le taux d'incapacité est supérieur à 80% Mais cet avantage pourrait n'être plus désormais l'apanage des Devenus sourds et malentendants!

La COTOREP évalue le taux d'incapacité permanente sur la base d'un barème d'évaluation et elle fixe la durée d'attribution de la carte d'invalidité. Cette durée est déterminée en fonction du diagnostic porté sur l'évolution possible de la maladie.

Avantages fiscaux

(pour les taux d'IPP supérieurs ou égaux à 80 %)

- octroi d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- exonération de la vignette automobile (qui disparaît donc) et de la redevance de radiodiffusion (exonération automatique en cas de non-imposition).

Avantages particuliers à certaines mentions dans les transports en commun.

En cas de perte d'une carte à durée illimitée, la cotorep peut établir une nouvelle carte pour une durée de 5 ans. Dans ce cas, on peut revenir à la COTOREP faire la demande pour une carte illimitée.

Si par le biais d'une autre demande, la COTOREP a connaissance d'une carte d'invalidité à 80% à durée illimitée, alors même que l'état s'est amélioré (taux d'incapacité devenu < à 80%), la

COTOREP a le droit de retirer la carte.

La CAF est en train de changer son système informatique. Ce changement a généré des erreurs : une lettre demandant aux personnes possédant une carte illimitée de la refaire sous prétexte que celle-ci n'est

plus valable. C'est une erreur ! En fait, la carte est toujours valable.

3) Le macaron GIC :

Il est délivré pour la même période que la carte d'invalidité. Il est remplacé à partir du 1^{er} janvier 2000 pour être aux normes européennes de stationnement. Les GIC pourront aussi se garer sur les places réservées en Europe. Il y aura une photo sur la nouvelle carte européenne (verte).

Les anciens macarons seront échangés contre les nouveaux.

4) L'allocation compensatrice tierce personne :

Elle peut être obtenue entre 20 et 60 ans.

Après 60 ans, c'est la **Prestation Spécifique Dépendance (PSD)**. Mais celle-ci ne dépend plus de la COTOREP, elle est décidée et payée par le Conseil Général.

L'**ACTP** est décidée par la COTOREP et payée par le Conseil Général du département. Il est obligatoire de faire un dossier d'aide sociale auprès du CCAS.

La COTOREP donne un avis médical :

- taux d'incapacité supérieur à 80%
- personne ne pouvant effectuer seule les actes élémentaires de la vie courante.

L'ACTP est cumulable avec l'AAH.

5) L'Allocation compensatrice pour frais professionnels :

Elle est décidée par la COTOREP, payée par le département. Le dépôt du dossier se fait au CCAS. Elle est donnée aux personnes dont le handicap nécessite des frais supplémentaires, comme l'aménagement d'une voiture pour un handicapé moteur.



Le Tour de France des Associations

ANJOU

En Anjou, on laboure et sème
pour récolter dans quelques
années, mais on manque de
bras !

Le travail fait par l'Association des DSME (AAMDS-Surdi 49, ex Anjou Association des Devenus-Sourds et Malentendants) n'est pas toujours perceptible, ni sensationnel. Mais ça bouge quand même !

☀ En janvier 2001, la nouvelle gare SNCF Angers-Saint Laud sera fonctionnelle et accessible aux DSME : **Surdi 49** a œuvré pour que la SNCF et la Ville tiennent compte de nos besoins.

☀ Il en est de même pour le Musée des Beaux Arts qui rouvrira ses portes en 2001. Toujours au niveau culturel, nous avons obtenu une première salle de cinéma (N° 4 aux Variétés) équipée de boucle magnétique. Dans la foulée, nous avons également eu gain de cause pour que 5 des nouvelles salles du Multiplexe soient également dotées de boucles magnétiques, ainsi qu'un engagement d'installation de la boucle magnétique lors de la rénovation du Centre des Congrès. Ceci complète les lieux publics disposant déjà d'équipements adaptés (théâtre municipal...)

☀ PDU et Tramway sont au menu de l'actualité locale et **Surdi 49** travaille pour que les intérêts des DSME soient pris en compte dans ces deux dossiers.

☀ 16, 18 et 19 novembre 2000, cela vous dit quelque chose ?

le 16 novembre, au Centre des Congrès et en début de soirée, il y aura le Forum de la Mutualité de l'Anjou sur le thème des thérapies géniques. Pour la troisième année consécutive les débats seront retransmis en direct sur écran, par ordinateur et grâce à deux dactylos bénévoles qui assurent de leur mieux la


transcription. Les performances de ces personnes ont même séduit l'an dernier le Directeur du Centre Charlotte Bloin (Institut des Jeunes sourds d'Angers). **Venez nombreux à ce Forum !**

-les 18 et 19 novembre, au Parc des Expositions (ancienne route de Paris) aura lieu le Forum de la Vie Associative.

Surdi 49 y tiendra un stand, sur le thème *Comment communiquer avec un DSME ?*. Là aussi, venez nombreux ! Faire connaître **Surdi 49** et les problèmes des DSME, ainsi que les solutions existantes, sera l'objectif de votre présence.

Mais nous lançons un appel car nous avons besoin de renfort. Nous recherchons des DSME désireux de s'investir, de faire bouger les choses, " de gueuler pour se faire entendre". D'ailleurs nos principaux subventionnaires (CPAM et Ville d'Angers) veulent bien nous aider à condition d'AGIR et de faire avancer les dossiers.

La "Douceur angevine" ne nous autorise pas à la sieste ! Nous n'avons pas tout dit...

 Vincent Jaunay

ARDDS. Aix En Provence

Comme chaque été, l'ARDDS a proposé ses stages d'entraînement à la Lecture Labiale. Cette année c'est la section ARDDS d'Aix en Provence qui nous a reçus dans un immense domaine boisé, proche de la ville.

Les matinées étaient consacrées au travail. Nos amis d'Aix nous ont proposé de découvrir les richesses de leur région. D'abord la ville, très remarquable par son centre de des XVII et XVIIIème siècles, de superbes hôtels particuliers, une mairie magnifique ou nous avons reçu un accueil chaleureux et compréhensif, mais aussi la visite d'Arles et une excursion dans le Lubéron. La chaleur était au rendez-vous, ainsi que l'ambiance très sympathique habituelle à ces rencontres où l'on vient et revient autant pour apprendre que pour retrouver des amis et apprécier une nouvelle région.

 Hélène Marchal

Association des Devenus Sourds de la Manche
31.rue Charles de Gaulle
50 660 QUETREVILLE
Tel/ Fax : 02.33.47.57.81

AFCDS- association Franc-Comtoise des Devenus Sourds
30 rue de Cambrai
90 150 PHAFFANS
Tel /Fax : 03.84.29.86.93

AFIAC-Association Française des Implantés Auditifs Cochléaires
Chemin Suzac
65 500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05.62.96.71.07
Fax: 05.62.96.83.16

Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne
32. rue du bourg Hersent
53000 LAVAL
Tel/Fax: 02.43.69.21.00

ANDS- Association Régionale Normande des Devenus Sourds
6. rue G . Le Conquérant
76 6600 LE HAVRE

Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a rue d'Illzach
68100 MULHOUSE

Malentendants, Devenus Sourds,

**ne restez pas seuls,
contactez nous :**

A.D.S.M.E Côtes d'Armor
6bis, rue du maréchal Foch
2200 SAINT BRIEUC
Fax : 02.96.63.93.98

AAMDS-SURDI 49
58.bld Arnauld
49 100 ANGERS
Fax : 02.41.48.91.64

AUDIO Ile de France
5.bld de Strasbourg
75010 PARIS

L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds
39.41 rue de l'Armée Patton
54 000 NANCY
Tel /Fax : 03.83.28.26.96

ALDS Association Lyonnaise des Devenus Sourds
25. rue de Volney
69 008 LYON

ARDDS-Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds
B.P 285 75962
PARIS Cedex 20
Tel : 01.30.41.55.17
Fax : 01.30.41.55.37

AMDSS- Association des malentendants et devenus sourds de la Sarthe
Maison des Associations
4.rue d'Arcole. 72000 LE MANS
Tel/Fax: 02.43.28.44.12
Bal: eole

AMEDSH
241. RUE Mas de Merle
34 070 MONTPELLIER
Tel/Fax : 04.67.47.08.82

F.C.S-Fraternité Catholique des Sourds
Musée Social. BP2.
5 rue Las Cases
75 010 PARIS
Tel/Fax : 03.21.51.54.09
Mel : <http://fcs.malentendant.free.fr>

Oreille et Vie
11P. Maison des Associations
12.rue Colbert 56 100 LORIENT
Tef/Fax : 02.97.37.57.98 (Lorient)
02.97.63.77.71 (Vannes)
Mel : oreille-et-vie@wanadoo.fr

A.C.M.E Surdi 84
962, les jardins, av. Pasteur
84 270 VEDENE
Tel/Fax : 04.90.23.37.66
Mel : maripaule.pelloux@freesbee.fr

Avec le BUCODES*
et la FONDATION POUR LA RECHERCHE MEDICALE**

SOUTENONS LA RECHERCHE SUR LES SURDITES ACQUISES



*Faites un don
Pour prévenir
les surdités*

L'apparition d'une surdité est toujours un événement difficile à vivre...
Perte brutale ou perte progressive de l'audition, il est nécessaire de pouvoir enrayer l'évolution de la maladie ou du vieillissement, pour éviter l'aboutissement à une surdité totale.
Les progrès attendus de la recherche médicale devraient permettre, pour les générations futures, d'améliorer la situation des malentendants.
Actuellement, la Fondation pour la Recherche Médicale soutient plusieurs projets de recherche sur l'audition. Votre soutien actif et ciblé permettra d'aller encore plus loin.

Merci de l'adresser à:

Fondation pour la Recherche Médicale
54, rue de Varenne. 75 335 Paris cedex 07

Libellez votre chèque (***) à l'ordre de « FRM (surdités acquises) »

* Reconnu d'utilité publique

** Un reçu fiscal permettant une réduction d'impôts vous sera envoyé.

Pour que vive VOTRE revue, Aidez nous, Aidez vous, ABONNEZ VOUS!

Abonnement à la revue du Bucodes

4 numéros par an : 40 F

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Abonnement à renvoyer au Bucodes, 39 rue St Sébastien 75 011 PARIS
Chèque libellé à l'ordre du Bucodes